

15ème législature

Question N° : 28255	De Mme Florence Provendier (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >Risques liés à l'annulation ou au report des festivals musicaux	Analyse > Risques liés à l'annulation ou au report des festivals musicaux.
Question publiée au JO le : 14/04/2020 Réponse publiée au JO le : 26/01/2021 page : 667 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

Mme Florence Provendier alerte M. le ministre de la culture sur les risques pour la filière du spectacle vivant de l'annulation des festivals musicaux. En France, on compte chaque année près de 1 800 festivals de musique, qui se déroulent en majorité à partir du printemps et ce jusqu'à la fin de l'été. Ils sont une source importante de revenus pour le secteur du spectacle vivant et pour les artistes. Une étude effectuée par le cabinet EY pour le syndicat du spectacle musical et de variétés, le PRODISS, estime que l'interruption forcée des activités du secteur entre le 1er mars et le 31 mars 2020 a engendré 590 millions d'euros de perte totale de chiffre d'affaires (recettes de billetterie, contrats de cession de spectacles, locations de salles, recettes annexes de bar, restauration, sponsoring). Cela mettrait en péril 37 900 emplois. Les entreprises qui composent le secteur sont majoritairement des TPE-PME dont le modèle économique est fragile et repose sur de lourds investissements remboursés en grande partie par la vente de billets. La situation pourrait être encore plus compliquée pour ces entreprises, pour les artistes et techniciens si la saison des festivals devait être annulée. D'autant que les contrats d'assurance, que beaucoup n'ont pas encore signés pour cet été, ne considèrent pas la pandémie comme un motif pouvant donner lieu à un remboursement des frais engagés, voire l'indemnisation du manque à gagner. Le secteur est légitimement inquiet et les acteurs hésitent à annuler ou reporter les manifestations programmées. Pour les événements d'ores et déjà reportés comme la 32ème édition du festival Chorus à la Seine musicale à Boulogne-Billancourt qui devait avoir lieu du 25 au 29 mars 2020, les festivaliers pourront être remboursés mais aucune nouvelle date n'est pour l'heure prévue. Même chose pour le Printemps de Bourges qui aurait dû se dérouler du 21 au 26 avril 2020. Au mieux, le calendrier risque de se resserrer sur le mois de septembre 2020, entraînant l'indisponibilité des lieux, des techniciens et des artistes, *a fortiori* pour les artistes internationaux. Si le contexte sanitaire justifie amplement les interdictions de regroupement, il faudra trouver un moyen de soutenir ce secteur clé pour la vitalité économique et culturelle des territoires. Dans les Hauts-de-Seine plusieurs festivals sont en péril, dont le fameux Rock en Seine qui devrait se tenir à la fin de l'été, rassemblant des artistes et festivaliers du monde entier. Même si le fond de solidarité pour les TPE mis en place par le ministère de l'économie et des finances et l'aide du Centre national de la musique pourront compenser une partie des pertes engendrées, il restera un véritable manque à gagner pour les acteurs de la filière. Au-delà de la cellule d'accompagnement mise en place par M. le ministre, elle souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour aider les entreprises du spectacle vivant à surmonter la crise et s'assurer que ces festivals pourront redémarrer après le confinement.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture a fait du soutien au spectacle vivant l'une de ses priorités. La reprise de l'activité est essentielle, même si elle sera progressive. En complément des mesures générales d'aide aux entreprises, des dispositifs sectoriels ont été mis en œuvre par le ministère de la culture, pour mieux soutenir les acteurs les plus touchés, avec notamment : - la mise en place de fonds d'urgence pour les entreprises de spectacle vivant musical et théâtral, en grande difficulté financière, dont des festivals, gérés par le Centre national de la musique (CNM) et par l'Association pour le soutien du théâtre privé, pour 66 M€ au total ; - la mise en place d'un fonds festival, géré par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), doté de 10 M€ en projet de loi de finances rectificative 3, pour soutenir les festivals fragilisés financièrement par les annulations et les reports des éditions 2020 et qui a bénéficié majoritairement à des festivals du champ musical. Outre ces mesures prises pendant le premier confinement, le ministère a renforcé son appui en mettant en place cet automne les dispositifs suivants qui concernent également les festivals : - un fonds de compensation des pertes de recettes de billetterie liées aux contraintes sanitaires de distanciation physique : ce mécanisme vise à faciliter la reprise d'activité des diffuseurs de spectacle et de cinéma, malgré le contexte incertain et difficile lié à la situation sanitaire. Il a été doté dès l'automne d'une enveloppe totale de 100 M€, dont 40 M€ au bénéfice des diffuseurs de spectacle musical (variétés, jazz, chanson). Pour la musique, il est géré par le CNM et aujourd'hui prolongé pour les spectacles ayant lieu jusqu'au 30 juin 2021 ; - un fonds spécifique de compensation, afin de soutenir la reprise de l'activité des structures de musique classique et contemporaine. Ce fonds, géré par le CNM, a bénéficié d'une première dotation de 2 M€ en 2020 et sera prolongé en 2021. À compter du 1er janvier 2021, grâce au Plan de relance, la priorité de l'État est donnée à la relance de l'activité du secteur de la création et au soutien à l'emploi artistique. Ces mesures sont de plusieurs ordres, dont : - le prolongement, en 2021, des aides d'urgence accordées au secteur, notamment le renforcement des moyens du CNM à hauteur de 200 M€ pour la filière musicale dans son ensemble ; - un soutien en faveur des festivals pour accompagner l'organisation des éditions 2021 des festivals les plus touchés par la crise sanitaire et prolonger ainsi le soutien financier apporté en 2020 aux organisateurs de festivals (5 M€) ; - un fonds de 30 M€ géré par les DRAC, qui participera également à la relance pour les acteurs du secteur de la musique. Enfin, le ministère de la culture a engagé une grande concertation sur l'avenir des festivals. Cet engagement s'est traduit par le lancement des États généraux des festivals (EGF) en octobre dernier à Avignon, associant les services du ministère, les professionnels, les artistes et les collectivités. Ce travail se poursuit et donnera lieu, au printemps prochain, à une 2e édition des EGF qui permettra de faire le point sur la situation sanitaire, mais aussi de présenter les premières propositions concrètes en vue d'un meilleur accompagnement des festivals par les pouvoirs publics, État et collectivités.